

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1935

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

ALLOCUTION DU RECTEUR ET RAPPORTS
DES JURYS



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1936



ALLOCATION DU RECTEUR A LA SÉANCE DU DIES ACADEMICUS

du mercredi 5 juin 1935

PAR

M. le professeur Albert RICHARD.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

LES autorités cantonales et municipales ont bien voulu témoigner à l'Université l'intérêt qu'elles continuent à lui porter, en participant à cette cérémonie. Je salue tout d'abord la présence du chef du Département de l'Instruction publique. Je le fais avec une satisfaction toute particulière, puisque Monsieur le Conseiller d'Etat Paul Lachenal nous fait l'honneur — je dirai, s'il le permet, l'amitié — d'assister à cette séance le jour où il reprend l'exercice de sa charge de magistrat, interrompu par une longue maladie. Si nous nous réjouissons de le voir assumer, de nouveau, la direction de son Département, c'est parce que nous avons éprouvé à maintes reprises la sollicitude qu'il témoigne à notre institution. Même au cours des mois pendant lesquels son état de santé l'éloigna de son cabinet, il tint à suivre

régulièrement toutes les affaires universitaires — les petites étant souvent aussi importantes que les grandes, — montrant par là sa volonté d'assurer le développement de notre école. Il a encouragé nos efforts, compati à nos deuils et partagé nos espoirs. Nous n'aurons pas le plaisir de l'entendre aujourd'hui, mais, en lui exprimant notre reconnaissance d'un appui dont nous apprécions toute la valeur, nous ne lui cacherons pas combien son geste de ce matin nous a touchés. Puisse l'Université lui épargner toute difficulté dans sa lourde tâche.

Je remercie M. Marius Noul, Conseiller administratif, d'avoir bien voulu représenter la Ville de Genève et je suis heureux de voir dans cette salle M. H. de Ziegler, président de la Société académique, M. S. Horneffer, président de l'Association des anciens étudiants.

Le « dies academicus » n'est qu'une halte de quelques minutes dans le cours d'un semestre. Nous le fêtons en tournant d'abord nos regards du côté du passé, vers les hommes qui ont édifié ce monument de l'esprit, vers leurs successeurs qui en ont accru l'éclat et la puissance. En nous recueillant dans la communion des générations disparues, nous retrouverons la vision exacte de notre devoir et la force de l'accomplir.

Le recteur n'a pas l'intention ni la prétention de présenter un rapport sur la marche de l'Université. Il faudrait rappeler trop de faits et citer trop de chiffres. Je me bornerai à relever quelques points qui me paraissent mériter de retenir votre attention sympathique.

Ma gratitude personnelle va à mes collègues du bureau du Sénat, au personnel dévoué de l'Université, plus spécialement au précieux collaborateur qu'est M. André Archinard, docteur en droit.

* * *

L'Université a été douloureusement frappée au cours de cette année.

Au mois d'octobre 1934, elle perdait en *Frank Grandjean* un professeur qui exerçait une influence profonde

sur ses auditeurs, un philosophe aux vues originales dont la parole et les écrits avaient largement contribué à répandre les conceptions les plus récentes de la théorie de la connaissance. Docteur ès lettres de notre Université après la soutenance d'une thèse remarquée sur la raison et la vue, il avait été appelé en 1919 à occuper la chaire ordinaire de philosophie générale et de théorie de la connaissance. Son enseignement universitaire de 15 années fut fécond. Disciple fervent d'Henri Bergson, il avait publié d'excellentes études sur la doctrine du grand philosophe contemporain. Ce penseur était en même temps un poète. « L'épopée du solitaire » traduit, en vers animés d'un souffle puissant, les aspirations de cette forte personnalité, l'amour de la vie, sous ses formes multiples et les plus hautes. Grandjean est parti à 55 ans, dans la force de l'âge, à l'époque où sa riche nature allait enrichir encore l'œuvre importante qu'il laisse derrière lui.

Né à Vienne en 1877, *Arthur Schidlof* fit toutes ses études à Genève, notamment à la Faculté des sciences de notre Université. Attiré d'abord par la chimie, il avait obtenu le diplôme de chimiste en 1903. Bien vite cependant, ses goûts le portèrent vers une autre branche de la science où ses dons remarquables pour les mathématiques lui ouvraient un magnifique champ de travail. C'est en 1905 qu'il conquiert le grade de docteur ès sciences physiques et dès l'année suivante il donne en qualité de privat-docent des cours sur les méthodes et les instruments des mesures électriques et magnétiques. Pendant plus de 25 années Arthur Schidlof, d'abord assistant puis chef de travaux, se voua au laboratoire de physique, dont il aida par sa conscience et son talent, à assurer la bonne marche. Il fut nommé professeur extraordinaire en 1918 et chargé d'un cours de physique spéciale orienté plus spécialement vers la physique mathématique. A la démission du professeur Ch.-Eug. Guye, la chaire de physique générale fut subdivisée en deux chaires ordinaires, dont celle de physique mathématique fut confiée à Arthur Schidlof. Ce dernier put ainsi

développer un enseignement qui avait été hautement apprécié et qui groupait des étudiants de plus en plus nombreux, attirés par les travaux et les recherches de ce maître. Ses publications sont abondantes et importantes. Elles parurent sous forme d'articles de revues, spécialement dans les *Archives des Sciences physiques et naturelles*.

Schildlof eut un double idéal, celui de la famille et celui de la science. Il consacra sa vie à l'une et à l'autre. Le plus grand désir de cet homme, qui mourut presque dans sa chaire, fut exaucé. Il inspira à ses élèves et à ses enfants le respect du travail, après avoir montré l'exemple d'une carrière de probe labeur.

Georges Werner a enseigné pendant treize ans le droit public général et fédéral à la faculté de droit. C'était un esprit nourri aux sources de la philosophie et de l'histoire, sachant rattacher les problèmes de sa discipline aux principes généraux et les juger avec la plus rigoureuse précision. Ses œuvres dénotent son souci de connaître et d'exposer les idées qui sont à la base des institutions de notre pays. Sous le titre de « Le Contrôle judiciaire à Genève », il a traité, dans un ouvrage fréquemment consulté, la question de la constitutionnalité des lois et celle de la responsabilité civile de l'Etat et des communes. Quelques années plus tard, il définissait les « Caractères dominants du droit public suisse », puis il dégagait des textes législatifs, à propos de la Cour administrative fédérale, la notion des contestations administratives. Peu de temps avant sa mort, il écrivait une série d'articles sur la revision de la constitution fédérale et rédigeait une remarquable synthèse du droit public de notre pays.

Quelques mois après le décès de *Georges Werner*, nous mesurons mieux la place immense qu'il tenait parmi nous. Administrateur de premier ordre, il avait occupé successivement les postes de doyen de la Faculté de droit et de recteur de l'Université. Lorsque la commission administrative fut instituée, pour donner à la direction des affaires universitaires une continuité que le changement fréquent de recteur ne peut malheureusement lui

procurer, c'est à lui que ses collègues s'adressèrent pour présider ce nouvel organisme. On ne louera jamais assez son dévouement inépuisable et son rare désintéressement.

Ce théoricien était un praticien admirable. Son sens des affaires et des nécessités l'aidait à contrôler ses conceptions doctrinales, tandis qu'il semait généreusement ses idées dans le champ de la réalité.

Je ne puis citer ici tout ce qu'il a fait pour l'Université et pour le pays, mais je puis déclarer que nous sentons profondément la gratitude que nous devons à cet excellent serviteur de l'Université.

Albert Bardet, décédé au mois d'avril 1935, fut professeur à l'Institut dentaire pendant vingt-cinq ans. Au point de vue professionnel, il appartenait à l'école anglaise d'odontologie dont il fut à Genève un des représentants les plus distingués. On lui doit en grande partie le rattachement de l'Institut dentaire à la Faculté de médecine. Il y a quelques années, l'Université de Genève avait récompensé ses mérites en lui décernant le doctorat *honoris causa*. Le professeur Bardet consacra les dernières années de sa vie à l'Institut dentaire: le vide qu'il laisse est grand.

Pour honorer la mémoire des professeurs décédés, je prie l'assemblée de se lever.

* * *

Je souhaite la bienvenue dans cette maison au professeur *E. Stueckelberg*, professeur extraordinaire de physique théorique qui a été appelé à remplacer le professeur *Schildlof*. L'enseignement du professeur *Werner* a été confié à un chargé de cours, *M. Maurice Battelli*, docteur en droit, notre ancien élève, que d'importants travaux dans le domaine du droit public ont signalé à l'attention des juristes.

* * *

La présence à cette séance de M. Marius Noul, Conseiller administratif, me procure l'occasion de lui exprimer le souhait qu'une solution prochaine soit apportée au délicat problème de l'agrandissement de la *Bibliothèque publique*. Dans l'intérêt supérieur du pays, nous appelons de nos vœux la conclusion d'un accord entre l'État et la Ville, pour satisfaire les besoins de la Bibliothèque elle-même et ceux de l'Université. Les plans sont dessinés, les devis établis depuis plusieurs mois et — ce qui est de nature à surprendre actuellement plus que jamais — une partie des fonds nécessaires est à notre disposition. Nous voyons déjà deux annexes s'élever derrière le bâtiment de la Bibliothèque. La construction envisagée est modeste; le projet plus audacieux d'un monument à front de la rue de Candolle, dominé par une tour, a dû être abandonné. Les livres, qu'on ne sait plus où loger, trouveront de la place et seront à l'abri du danger d'incendie dans des constructions en fer et en béton, édifiées selon les règles les plus modernes de l'architecture. Le Sénat universitaire unanime désire la réalisation de ce plan. On installerait dans une partie des locaux servant jusqu'ici de magasins de livres, des salles de séminaire, des cabinets de travail réclamés instamment par les facultés de sciences morales pour s'adapter aux exigences des méthodes nouvelles.

Sans la plaider plus longuement, nous confions cette cause, qui nous est chère, au chef du Département de l'Instruction publique et au Conseil administratif dont dépend la bibliothèque de la Ville. Sommes-nous trop présomptueux si nous leur demandons de s'entremettre pour faire apposer, dans un délai qui n'aurait rien d'administratif, la signature des autorités compétentes au bas des conventions préparées, de manière que nous puissions procéder, avant la fin de l'année 1935, à la pose de la première pierre de cet édifice ?

Les fonds auxquels je faisais allusion tout à l'heure sont ceux que la Société académique a bien voulu prélever sur le capital recueilli en 1930 par la souscription organisée sur sa généreuse initiative. Une somme de 300.000 francs nous a été offerte pour contribuer à cette

extension de l'Université et de la Bibliothèque. Laissons-nous échapper un avantage aussi exceptionnel ? Je ne saurais l'imaginer. Ce serait commettre une faute impardonnable. Il appartient à chaque génération de poursuivre l'œuvre des précédentes. A la nôtre il incombe de répondre à la requête des facultés qui réclament de nouvelles installations et de nouveaux instruments de travail. Pour l'instant nous devons nous borner à dire notre gratitude à la Société académique et à lui promettre que l'Université ne reculera devant aucun effort pour assurer la réussite de la tâche entreprise.

Nous adressons aussi nos remerciements à M. Gardy, l'excellent directeur de la Bibliothèque publique et universitaire, avec lequel nous collaborons dans un esprit d'entente que nous apprécions chaque année davantage.

* * *

L'Association des anciens étudiants continue à grouper en un faisceau plus ou moins serré — car ses membres sont disséminés dans l'univers entier, — les intellectuels qui furent les élèves de nos diverses facultés. On ne peut s'empêcher d'être ému en constatant la ferveur du souvenir que conservent des années passées dans notre cité des hommes qui, à leur tour, enseignent aujourd'hui chez eux dans les établissements d'instruction supérieure, pratiquent la médecine, exercent le barreau, dirigent des bureaux ou usines, ou gouvernement parfois leur pays.

Ce rôle d'éducatrice, Genève doit continuer à le tenir. Mais que de difficultés à surmonter ! La vie est coûteuse chez nous, un grand nombre d'États interdisent ou restreignent la sortie des capitaux, quand ils ne refusent pas le visa des passeports à leurs ressortissants désireux d'aller s'instruire en dehors des frontières nationales. Une solution nous paraît s'imposer : celle de la réduction des finances d'inscription aux cours pour les étudiants et les auditeurs. Mieux que personne — si ce n'est le caissier de l'Université lui-même, — le recteur constate la peine que beaucoup d'étudiants éprouvent à supporter les frais de leurs études.

Un office d'entr'aide, créé il y a cinq ans et dirigé, avec un dévouement auquel il convient de rendre hommage, par M. le professeur Briner, rend des services sans cesse plus nécessaires. Mais le remède manque d'efficacité.

D'autres universités jouissent de tarifs inférieurs aux nôtres. Cette question vaut d'être examinée; aussi le Sénat a-t-il récemment décidé de la mettre à l'étude, avec l'espoir de présenter prochainement au Département de l'Instruction publique une proposition avantageuse pour les étudiants sans être trop onéreuse pour le budget de l'Etat.

* * *

Une coutume, à laquelle cependant quelques-uns de ceux qui devraient en être les bénéficiaires tentent souvent de se soustraire par un excès de modestie, veut que les facultés célèbrent les vingt-cinq ou trente ans de carrière académique des professeurs. Deux cérémonies de ce genre ont eu lieu cette année, pleines de charme l'une et l'autre, et qui toutes deux ont montré en quelle faveur est tenue non seulement chez nous mais aussi au loin l'œuvre des hommes que l'on honorait. Ce furent des manifestations de reconnaissance, où collègues et anciens élèves entourèrent des maîtres, dignes de ces sentiments d'admiration et d'affection. A Genève, on n'est guère prodigue de compliments. Aussi bien ces signes de déférence et de chaude sympathie priment-ils une signification d'autant plus frappante.

C'est dans le cadre intime et genevois de l'Athénée que les Facultés des lettres et de droit apportèrent, au début de l'hiver, une gerbe de félicitations à l'auteur de l'histoire de l'Université, au savant qui depuis trente-huit ans enseigne l'histoire nationale et le droit constitutionnel comparé. Les amis du professeur Charles Borgeaud lui offrirent, splendidement imprimé et relié, un recueil renfermant une série d'articles dus à la plume du jubilaire sur l'histoire de notre canton, de la Suisse, sur le problème des relations internationales de notre pays.

On sait le succès rencontré par ces « Pages d'histoire

nationale » où les lecteurs ont été enchantés de retrouver de belles études sur l'indépendance de Genève à travers les siècles, sur Calvin et Genève, sur les événements de 1814, sur Morgarten et sur la neutralité constitutionnelle. Charles Borgeaud excelle à faire saisir la triple leçon de notre histoire: le respect du passé, la permanence de l'esprit d'un peuple et l'amour de la patrie.

Le 4 février 1935, les professeurs de la Faculté des lettres, les élèves, anciens et actuels, les nombreux amis du professeur Charles Bally étaient groupés autour de leur maître pour fêter l'anniversaire de ses 70 ans. De tous les coins du globe affluèrent les messages qui disaient la réputation de ce chef d'école, le respect qu'éprouvent pour lui ses collègues des facultés étrangères, la vénération de ses disciples. Des ouvrages comme « Le langage et la vie », le « Traité de Stylistique », la « Linguistique générale », ont élargi l'horizon d'une des branches de la science. Il fallait la connaissance admirable des langues anciennes et des langues modernes qu'a Charles Bally, il fallait ses vastes lectures pour tirer des faits tant d'observations et tant de règles insoupçonnées jusqu'à lui. C'est ce qu'ont proclamé tous ceux à qui ce grand savant a inculqué sa méthode sévère d'expression de la pensée.

Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, de m'être fait ici le chroniqueur, très incomplet et très imparfait, de ces deux jubilés. Si j'ai jugé bon de les rappeler en ce jour, c'est parce que ces hommages, émouvants dans leur simplicité, font comprendre mieux que de longs exposés, ce que l'Université doit à un grand nombre de ses professeurs. Serviteurs d'une idée, travailleurs inlassables, ils sont la force de notre maison et aujourd'hui, comme autrefois, grâce à eux, le nom de Genève rayonne au loin dans le monde de l'esprit.

Qu'il me soit permis de remercier, au nom de l'Université, le corps des professeurs, chargés de cours, privat-docents, etc., attachés fidèlement à leur devoir.

Des sacrifices pécuniaires leur ont été imposés. Ils ont compris la nécessité des fortes réductions de traitement décrétées, et pour mon compte j'ai admiré le désintéressement dont ont fait preuve des hommes, souvent

chefs de famille, qui vouent tout leur temps à la cause de la science.

Quand on connaît les travaux exécutés dans nos laboratoires, nos instituts, nos cliniques et nos bibliothèques, on tremble à la pensée que la misère du temps risquerait de porter atteinte à un édifice qui ne peut être bâti qu'en hommes.

Puisque nous voulons tous conserver à Genève le foyer des valeurs intellectuelles et morales que constitue depuis plus de 375 ans notre école, faisons en sorte de lui procurer les ressources indispensables au fonctionnement de ses services.

La carrière professorale exige une longue préparation. On y entre généralement plus tard que dans les autres. Le professeur doit acheter des livres coûteux, s'abonner à des revues, voyager pour garder le contact avec ses collègues de l'étranger. Ce n'est pas une plainte que je fais entendre. Personne ne m'en a confié le mandat, mais il faut considérer franchement les répercussions possibles de la crise sur l'avenir de l'Université. Jadis, des hommes riches, après avoir acquis pendant plusieurs années une culture approfondie, s'honoraient de mettre leur savoir au service de notre école. Aujourd'hui les fortunes diminuent, il faut que chacun choisisse de bonne heure un métier plus ou moins lucratif. Si le salaire payé aux professeurs était réduit à un niveau qui ne tienne pas suffisamment compte des charges spéciales qui leur incombent, c'est le recrutement du personnel enseignant qui serait menacé. Songeons-y avant qu'il soit trop tard.

* * *

Des modifications ont été apportées à plusieurs de nos règlements et programmes d'études. A la Faculté des lettres les conditions posées pour obtenir le diplôme de licence ès sciences morales ont été révisées de manière à engager un plus grand nombre de candidats à se présenter aux examens de ce grade.

En même temps un doctorat ès sciences morales était créé.

Les innovations sont encore plus importantes à la Faculté de médecine. Le règlement fédéral a porté à treize semestres la durée des études pour les médecins et à neuf semestres pour les dentistes. A la suite de l'introduction de ce régime, les exercices pratiques de physique, de botanique, de zoologie et d'anatomie, de facultatifs qu'ils étaient, sont devenus obligatoires pour les candidats aux examens fédéraux. De même les cours de neurologie, de radiologie médicale et de physiothérapie devront dorénavant être suivis par les futurs médecins.

* * *

Je ne puis songer à donner un aperçu de l'activité des facultés, ni à citer les invitations adressées à nos professeurs pour faire des conférences à l'étranger, ni à énumérer les distinctions dont ils ont été l'objet.

Je m'en voudrais cependant de ne pas signaler le succès croissant des conférences internationales de sciences mathématiques. Elles ont attiré à la Faculté des sciences, soit pour des exposés, soit pour des colloques, les physiciens et les mathématiciens les plus réputés de l'heure actuelle. Ce ne sont pas des séances destinées au grand public, elles ne sont accessibles qu'à des spécialistes, à une élite même de spécialistes; par leur caractère, par la portée des sujets traités par des savants devant leurs pairs, elles font avancer la science et le renom de l'école genevoise s'en trouve certainement accru. Ces rencontres ont été rendues possibles, on s'en souvient, par la générosité d'un bienfaiteur anonyme de l'Université.

La Faculté des lettres a eu l'heureuse idée de continuer ses cours d'extension universitaire. Les dix leçons données cet hiver par les professeurs de la faculté étaient consacrées aux chefs d'œuvre de l'antiquité et du moyen âge. Ces érudites causeries ont été suivies avec empressement par un public fidèle.

La Faculté des sciences économiques et sociales a bénéficié du concours de hauts fonctionnaires du Bureau international du Travail pour organiser une série de six

leçons sur des questions économiques internationales. Nous remercions le directeur du B.I.T. qui prête à l'Université des maîtres de premier ordre dont la rare expérience est utile à nos élèves.

Pendant les dernières vacances d'été, la Faculté autonome de théologie a inauguré un séminaire théologique international auquel de nombreux étudiants venus du dehors ont pris part. Cet essai a donné les résultats les plus encourageants. Souhaitons que le deuxième séminaire, annoncé pour l'été prochain, soit aussi favorablement accueilli et attire à Genève un nombre encore plus grand d'auditeurs désireux d'écouter quelques-uns des maîtres de la théologie contemporaine.

* * *

Il y a quarante-et-un ans décédait à Genève Emmanuel Gomarín. C'était un enfant du vieux quartier de la Madeleine, d'origine très modeste, profondément attaché à sa cité. Pendant de nombreuses années il avait vécu à Zurich, où il s'était enrichi en dirigeant une maison de confection de vêtements. Son testament nous fournit la preuve de ses sentiments patriotiques. Il légua 100.000 francs à l'Hospice général et 100.000 francs à l'Université. Cet homme, qui n'avait pas de descendants, songeait à l'avenir. En constituant un fonds destiné au développement des facultés, des instituts et bibliothèques de l'Université, il avait prévu que les intérêts ne pourraient être utilisés qu'en l'an 2035, lors du cinquième centenaire de la Réformation. Ce bienfaiteur avait calculé, en homme d'affaires qu'il était, que le capital légué par lui aurait alors certainement atteint quelques millions. Admirons les vues lointaines qu'un honnête citoyen pouvait avoir, sans déraisonner, en cette fin du XIX^e siècle, plus apte que notre époque à produire une impression de stabilité et de sécurité. La date de 2035 parut néanmoins bien reculée au Sénat universitaire, et le recteur d'alors, M. le professeur Alfred Martin, obtint de M^{me} veuve Gomarín et de l'exécuteur testamentaire, M. Elie Dumaray, banquier, que l'entrée en jouissance

de ce fond fût avancée... d'un siècle. Grâce à cette intervention, nous pourrions toucher dès cette année les intérêts d'un capital qui, placé depuis quarante ans à la Caisse hypothécaire, se chiffre par plus de 380.000 francs.

Une commission, composée de délégués de l'Université et de membres nommés par le Grand Conseil, le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville, sera chargée, sous la présidence du chef du Département de l'Instruction publique, de contrôler la gestion de ce fonds et d'assurer la bienfaisante distribution de ses revenus.

Vouons une pensée de reconnaissance à la mémoire d'Emmanuel Gomarín et réjouissons-nous de cette marque d'estime pour les études supérieures émanant d'un homme qui n'était pas un intellectuel, mais qui avait compris la valeur de la science et de l'enseignement académique. Son nom mérite de prendre place parmi ceux des citoyens éclairés qui ont soutenu, au cours des siècles, l'Académie, puis l'Université, émanation directe de l'âme genevoise.

* * *

Quelles sont aujourd'hui les préoccupations des étudiants ?

Si j'en juge d'après les questions abordées par leurs sociétés, les élèves de nos facultés suivent de près les problèmes économiques et politiques qui se posent à leurs aînés. Les questions internationales ont, comme ailleurs aussi, cédé le pas aux questions nationales. On discute du principe de la démocratie, des fondements de la Confédération, de la formation de l'étudiant au gymnase et à l'université.

J'aurais aimé pouvoir assister aux réunions d'étudiants et suivre de plus près la vie de leurs groupements. Nos élèves m'excuseront de n'avoir pu le faire. Je sais qu'ils attendent beaucoup de l'Université. Ils ont raison. Mais celle-ci ne répondra à leur attente que dans la mesure où ils se donneront à elle. Le travail universitaire est un travail de recherche personnelle, d'effort individuel.

L'immense avantage qu'offre une université, c'est de rapprocher les diverses branches du savoir humain. L'étudiant est en mesure de comparer les méthodes; toutefois s'il veut réussir, il doit se livrer totalement à l'une d'elles.

Tout à l'heure je parlais du recrutement des professeurs. Vous vous étonnerez peut-être, chers étudiants, que j'y revienne. Si je le fais, c'est pour inviter ceux d'entre vous qui ont saisi la beauté de la recherche désintéressée à ne pas hésiter à s'y consacrer.

Le nombre des chaires est limité, direz-vous. Certes. Le remplacement de leurs titulaires exige cependant des hommes formés à cette tâche. Un certain nombre d'entre vous est capable de s'enrôler dans cette réserve, où il faudra puiser lorsqu'il s'agira de choisir des successeurs à ceux qui seront partis. Préparez-vous à la relève.

Vous êtes à l'âge des vastes espoirs. Cultivez avec enthousiasme les dons que vous avez reçus. Je ne noircirai pas la situation. L'avenir dépend en grande partie de votre foi et de votre énergie.

Vous avez l'immense privilège de faire des études supérieures. Poursuivez-les avec la volonté de conserver pendant toute votre vie cet avantage. Toutefois, la supériorité intellectuelle ne vaut pas grand'chose sans la supériorité morale. La force que l'Université peut vous donner pour triompher plus tard dans les carrières que vous embrasserez est avant tout morale: la conscience du juste et du bien, et la résolution de s'y conformer en toutes circonstances.

L'Université continuera ainsi à se montrer digne de son glorieux passé et de la cité à laquelle elle est intimement unie.

